

négligence des ouvriers. Cette maison a peine finie n'était assurée que pour une partie de sa valeur.

—Notre correspondant de Montréal annonce que l'émigration, cette année, va coûter au trésor public, malgré l'insuffisance des précautions, l'énorme somme de cinquante mille louis ! Voilà un abus criant ! nous ne pensions pas en vérité que la triste hospitalité qu'on accorde à des émigrés qui ne peuvent, dans l'état d'épuisement et de misère où ils arrivent, rendre le moindre service à la province, pût coûter aussi cher. Il nous semble qu'un pareil déboursé devra donner à nos législateurs le droit de se montrer plus difficiles sur les conditions d'admission dans le pays. Nous ne sommes point l'ennemi d'une émigration sage et bien dirigée ; il nous faudrait pour cela méconnaître le rôle imposant que la Providence a évidemment confié au continent américain et l'influence heureuse qu'il doit exercer sur les destinées de l'humanité. Mais en même temps, pour être juste envers le pays comme envers les émigrés eux-mêmes que des propriétaires avides expédient par milliers en leur représentant le Canada comme un nouvel Eden, ne serait-il pas à propos d'imposer certaines restrictions que dicte la prudence et l'humanité. Puisqu'il paie si cher, le pays a le droit incontestable de veiller à la sûreté de ses propres citoyens. Ne devait-on pas immédiatement passer une loi par laquelle on forcerait, comme aux Etats-Unis, les capitaines ou les propriétaires des bâtimens qui donnent passage à des émigrés, de donner caution qu'ils ne seront pas pendant un an au moins à la charge du public ? Si cette disposition était adoptée et publiée dans les ports d'Europe l'hiver prochain, on verrait l'émigration s'améliorer ; on ne verrait l'émigration s'améliorer ; on ne verrait arriver que des hommes industrieux, robustes et pourvus de quelques moyens pécuniaires. Sans ces précautions urgentes on doit s'attendre pour l'année prochaine à une émigration beaucoup plus considérable et à des scènes de désolation auprès desquelles celles que l'on voit aujourd'hui ne seront rien. Que les riches lords d'Irlande, que le gouvernement anglais donnent à chaque famille qui quitte le sol natal, soulageant ainsi celles qui restent, une somme d'argent ou des effets suffisants pour les faire subsister un an et les mettre en état d'arriver et de s'établir sur les terres immenses qui bordent les lacs de l'intérieur. Le gouvernement canadien doit protéger les citoyens du pays ; c'est un droit que nul ne saurait lui disputer ; espérons que des mesures efficaces et promptes seront prises par le parlement pour empêcher le retour des maux dont le pays a eu l'affreux spectacle cette année et qui menacent encore la sûreté de ses habitans. *Canadien.*

—Un journal anglais dit que le parlement anglais a accordé £5000 à celui qui a découvert le moyen de désinfection que nous donnons ci-après, par lequel on détruit le virus typhoïde répandu dans l'air d'un appartement.

On place dans une soucoupe du sulfate et on verse par-dessus, en petites quantités, de l'acide sulfurique (l'huile de vitriol du commerce,) et il s'élève du mélange, qu'on peut brasser avec le tuyau d'une pipe, une vapeur qu'il faut éviter de respirer mais qui purifie l'air en s'empareant des miasmes délétères qu'il peut contenir. Les personnes qui sont forcées de demeurer dans des appartemens où gisent des malades atteints du typhus feront bien d'employer, mais avec modération, ce procédé facile et peu coûteux.

Idem.

—Le nombre de passagers arrivés depuis hier s'élève à 3474, parmi lesquels on compte 1258 Allemands.

Le nombre d'émigrés admis à l'Hôpital de la Marine, durant la semaine dernière, est de près de 1000 malades. Il en est mort 41 dans le même intervalle. Nous apprenons qu'il n'y a plus de place dans ni autour de cette institution. N'avons-nous pas prédit ce résultat lors de l'assemblée au sujet des abris ?

A propos des émigrés, ne serait-il pas prudent de la part du bureau de santé de les empêcher, autant que possible, d'errer dans nos rues avec leurs effets généralement malpropres ? A Montréal on a pris des mesures pour arrêter cette coutume qui peut avoir ses dangers. Le nombre des émigrés qui ont des affaires dans les villes est fort restreint, et il est urgent d'empêcher par tous les moyens la mendicité si l'on ne veut voir nos rues devenir en peu de temps des dépôts de mendiants paresseux, chose qui ne doit pas être soufferte sur ce continent où tous ceux qui veulent travailler peuvent trouver à vivre honorablement.

—Le capitaine Frenière, du steamer remorqueur le *Canada*, est mort des fièvres de navire.

—Le nommé Giroux, serviteur du Séminaire, qui était revenu malade de la Grosse-Île, où il accompagnait plusieurs prêtres en mission, est mort samedi dernier.

ANGLETERRE.

—On dit que la maladie des pommes de terre se reproduit cette année avec une notable intensité. A cette nouvelle, tous les Anglais de s'écrier : « Si les pommes de terre manquent, qu'allons-nous faire de l'Irlande ? » L'Angleterre a conquis, écrasé, foulé aux pieds l'Irlande. Tout ce qui pouvait s'enlever de cette île, l'Angleterre l'a pris, laissant aux Irlandais et aux pour-ceaux la pomme de terre. Dans cette abjection matérielle les Irlandais se sont multipliés à l'abri du sentiment religieux. L'Irlande compte maintenant sept millions de catholiques dont O'Connell a fait un peuple. Si la pomme de terre manque, il faudra que l'Angleterre nourrisse les Irlandais que par la conquête et son abominable régime elle a dépouillés des moyens de pourvoir à leur propre subsistance.

Le parlement s'est occupé de cette situation. Dans la séance du 1er juin, lord Lincoln a demandé qu'une adresse fût votée pour prier S. M. de

faire examiner par une commission s'il ne serait pas possible d'adopter un système de colonisation pour soulager la population de l'Irlande. Lord Russel s'est vivement opposé à cette motion. « Si vous parlez de colonisation, a dit le premier ministre, vous allez arrêter le mouvement d'émigration, qu'il importe au contraire d'entretenir. Déjà, malheureusement, les Etats-Unis et le Canada prennent des mesures qui rendent l'admission des émigrés plus difficile. Mon avis, a dit lord Russel en terminant est, au contraire, que la chambre présente une adresse à la reine pour appuyer les efforts du gouvernement en faveur de l'émigration.

La proposition de lord Russel a été votée. Mais l'émigration est un faible palliatif, et la terrible question que les Anglais se posent à eux-mêmes reviendra toujours ; « Si la pomme de terre manque, qu'allons-nous faire des Irlandais ! »

AUTRICHE.

—L'ambassadeur turc près la cour impériale d'Autriche, Schekib-Effendi, dont le nom a acquis de la célébrité par sa récente entrevue avec le Saint-Père, ayant fixé sa résidence d'été dans le faubourg de Vienne appelé Laudstrasse, des habitans notables de ce quartier lui ont présenté une adresse dans laquelle ils expriment leur joie de voir résider parmi eux le représentant du sultan qui naguère était chargé de porter au Père commun des chrétiens l'expression de la haute considération de Sa Hautesse. Schekib-Effendi répondit à cette adresse dans les termes suivants :

« Votre visite de ce jour, très-honorés Messieurs, et les expressions de votre cordiale satisfaction de ma présence parmi vous, me font éprouver le plus vif contentement. J'y joins l'expression de ma reconnaissance, me trouvant très-heureux, à cette occasion, de vous donner l'assurance, que Sa Majesté, mon sublime seigneur et monarque, sultan Abdul-Medjid-Khan, étant le bienveillant ami de toutes les puissances chrétiennes, il était naturel que mon auguste maître témoignât à votre très-Saint-Père, Sa Sainteté le Pape Pie IX, les mêmes sentimens, et c'est ce dont son désir impérial et son auguste volonté m'autorisent à faire ici la déclaration publique. Ces dispositions ressortent d'abord des sublimes qualités de bonté et de générosité qu'ont transmises à Sa Hautesse ses augustes aïeux, et aussi de la conduite si glorieuse, si généralement applaudie et si efficacement soutenue par les faits depuis le premier jour de l'exaltation du Pape jusqu'à ce jour. Un événement qui n'avait point encore eu d'exemples et qui ne peut manquer de produire pour les deux Etats les plus salutaires conséquences, fournit une preuve nouvelle et patente de la considération et des égards que mon sublime monarque porte non-seulement à toutes les puissances chrétiennes, mais aussi aux habitans et aux sujets chrétiens de l'empire ottoman ; car il ne peut exister aucun doute sur la justice et sur la faveur impériale dont ils jouissent dans ses Etats. Après la grâce de Dieu, c'est à la faveur de mon souverain, que je ne cesserai jamais de bénir, que je dois le choix que dans sa clémence impériale il a fait de ma personne pour m'acquiescer des missions dont il m'a chargé. Je suis également fier et heureux de la joie que vous voulez bien m'en témoigner, et je m'honore en vous en réitérant la très-sincère assurance. »

PARLEMENT PROVINCIAL. CHAMBRE D'ASSEMBLÉE. (Débats sur l'Adresse.)

Jeudi, 10 juin 1847.

M. DRUMMOND prit ensuite la parole. Il convenait avec le membre pour Peterboro que le pays avait besoin de plusieurs mesures d'une grande importance ; mais tout cela ne pouvait être fait que par un gouvernement fort, par un gouvernement qui sût se faire respecter, mais non par une administration dont la majorité en parlement se composait d'une seule voix, celle d'un juge en embryon (écoutez, écoutez.) Il était à regretter que l'opinion publique ne fût pas plus puissante en Canada ; car si elle l'était, cette chambre n'offrirait pas aujourd'hui le spectacle d'hommes continuant à rester en office et prétendant constituer un gouvernement, lorsqu'ils sont méprisés et détestés du public. Il regrettaient que le ministère fût réduit à cette condition, il le regrettaient pour l'amour de quelques-uns qui lui appartenaient, et spécialement pour l'amour d'un homme dont on pouvait dire qu'il avait l'intelligence de faire le bien. Avec ce savant membre, le ministère avait montré quelque efficacité, sans lui, comme ils le sont virtuellement depuis l'ouverture de la session, quelle position occupaient-ils ? quelle figure faisaient-ils ? Il eut préféré garder le silence en cette occasion, car il lui répugnait d'employer le langage qui devait s'appliquer à la conduite du gouvernement ; mais il sentait qu'il était de son devoir, comme homme d'honneur et comme ami de son pays, de protester contre les moyens qu'ont employés les membres de l'administration pour se maintenir dans leurs places. Considérez, a-t-il dit, leur conduite récente. Dans un temps où les intérêts les plus chers et les plus importants du pays demandent l'action la plus prompte et la plus efficace du gouvernement, qu'a-t-on fait ? On s'est servi des commissions de la reine pour chercher, non des hommes de caractère et de talent, mais des noms ; on a réussi à dégrader des noms autrefois respectés ; mais, grâce au caractère incorruptible du peuple du Bas-Canada, leurs subterfuges n'ont pas réussi, et les efforts d'un ou de deux individus qui cherchent à démoraliser leurs compatriotes, retombent sur leurs propres têtes. L'hon. membre pour Leeds a taché, avec son adresse ordinaire, de faire naître dans nos rangs des sentimens qui heureusement sont déjà assoupis depuis longtemps, dans ce but, il a cité plusieurs passages du rapport de lord Durham. Je ne répéterai pas